



SOLidarité
HERbignac
BURkina

Herbignac, le 08 Avril 2026

Maison des Associations
Place du Général d'Argencé
44410 HERBIGNAC
<http://solherbu.e-monsite.com>

CONVOCAATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Madame, Monsieur, chers(es) amis(es)

Conformément à l'article 8 des statuts, je vous invite à participer à l'**Assemblée Générale ordinaire annuelle** de l'Association **SOLidarité HERbignac-BURkina**, qui se tiendra :

Samedi 25 avril 2026 à 10 h
(Nous vous accueillerons à partir de 9h 45 afin d'enregistrer les participants)
à Herbignac - salle de la Minoterie (parvis de la Mairie)

L'ordre du jour en sera le suivant :

1. Point sur la situation au Burkina Faso
2. Rapport d'activité 2025
3. Rapport financier 2025
4. Questions diverses

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier (voir ci-dessous). En vertu de l'article 6 des statuts, je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer aux votes lors de l'Assemblée Générale.

Bien cordialement.

Les coprésidentes **Claire Paillé** et **Sylvie Gillet** P/O le *secrétaire*, Alain DRÉNO

Cette assemblée générale sera suivie d'une assemblée générale extraordinaire ou le Comité d'Administration annoncera notre souhait d'arrêter les activités de Sol HER BU et de dissoudre l'association.

A l'issue de ces deux assemblées nous partagerons un verre de l'amitié et quelques mignardises afin de prendre le temps de discuter de toutes ces informations.

✂

Mandat

Je, soussigné(e) M./Mme

donne pouvoir à M./Mme

pour me représenter à l'Assemblée Générale annuelle du **25 avril 2026** de l'association **SOL HER-BU** afin de délibérer et prendre part aux votes, en mes lieu et place, sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait à le

signature du mandant :

et du mandataire :